

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANIFESTATIONS LE SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

A ce jour, aucune déclaration de manifestation n'a été déposée en préfecture du Gers concernant le mouvement national du samedi 17 novembre 2018.

La préfète du Gers rappelle que toute manifestation doit faire l'objet d'une déclaration préalable en préfecture avant sa date. Cette déclaration a un caractère obligatoire et doit mentionner le parcours ainsi que les mesures prises par les organisateurs afin d'assurer la sécurité des personnes participant à la manifestation ainsi que de celles qui n'y participent pas.

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme la liberté de circulation et avec le respect de l'ordre public. Aussi, les forces de sécurité seront particulièrement vigilantes à ce que la circulation des véhicules de secours, d'urgence et sanitaires puisse être totalement garantie, tout comme la sécurité des personnes.

Dans la mesure du possible compte tenu des risques de perturbation du trafic routier le samedi 17 novembre 2018 dans le Gers, il est recommandé aux usagers de la route de différer autant que possible leurs déplacements. Dans tous les cas, la préfète du Gers appelle les usagers de la route à l'approche des ralentissements possibles à adapter leur conduite (vitesse, distances de sécurité), de veiller au respect des signalisations en place et en toutes circonstances de faire preuve de civisme et de calme.

La préfecture tiendra informés les automobilistes et usagers de la route en fonction des informations disponibles de l'évolution des points de perturbations, notamment via les réseaux sociaux et les médias.